

Tubize: quatre plaintes contre Pierre Pinte - 14/04/2014

TUBIZE -

Quatre ex-libéraux demandent la radiation du 1^{er} échevin de Tubize du Mouvement réformateur. L'intéressé va être auditionné.



Des plaintes contre Pierre Pinte, premier échevin à Tubize, sont sur la table des instances du MR. Les plaignants sont au nombre de quatre, à savoir le conseiller communal Luc Henriouille, ainsi que trois ex-membres du MR Tubize: Alain Maes (ancien vice-président), Philippe Simon (ancien président) et Carmelo Terrasi. Ils ont, tour à tour, soumis leur démission au sein du parti local, affirmant toutefois leur volonté de rester libéral mais de ne plus travailler avec l'échevin tubizien.

Pour rappel, lors du conseil communal du 10 février dernier, Luc Henriouille avait communiqué sa décision de siéger désormais en tant que libéral indépendant. *«Je refuse d'être associé à Pierre Pinte et à ses pratiques»*, avait-il commenté.

Le conflit ne s'arrête pas là. Les premières tensions datent d'avant les élections communales d'octobre 2012. Des tensions fortes au point que ces derniers ont carrément demandé la radiation de Pierre Pinte du Mouvement Réformateur auprès des instances. Les dossiers sont entre les mains du Conseil de Conciliation et d'Arbitrage du MR. De ce côté, on confirme qu'une phase d'instruction est en cours. *«Un dossier à ce sujet a bien été ouvert et les personnes qui nous ont interpellées ont été entendues. L'échevin Pierre Pinte le sera également prochainement par le président du Conseil André Bertouille. Il s'agit d'un déroulement classique lorsqu'une procédure est initiée.»*

Le premier à avoir déposé une plainte à l'encontre de l'échevin tubizien est Alain Maes, le 16 novembre 2012, étant lui-même à cette époque vice-président de la section locale. Objet: les frais de campagne (14/10/2012). *«Je n'ai pas reçu les documents portant sur l'état des dépenses électorales de chaque candidat dans les temps et je n'ai pas pu me rendre chez le chef de file communal MR, Pierre Pinte, pour remplir et signer cette déclaration.»* Alain Maes prétend que ce dernier a pris la liberté de signer à sa place les papiers en question.

Dans la foulée, le MR national invitait au renouvellement des bureaux. Pour rappel, depuis novembre dernier, Pierre Pinte assure la présidence de la section libérale locale. Une élection immédiatement remise en cause, principalement par son prédécesseur Philippe Simon. Une première assemblée générale se tient en janvier 2013. Une seconde, extraordinaire, est convoquée le 17 novembre 2013. *«Alors que la démission de l'ancien président Philippe Simon n'est pas encore actée! On reproche*

à Pierre Pinte de ne pas avoir respecté les règles et de s'être autoproclamé président alors que Lyseline Louvigny, candidate, (actuellement échevine) avait été élue pour ce poste à la majorité simple. Nous sommes dans un déni de démocratie», lancent de concert Carmelo Terrasi, Alain Maes et Luc Henriouille. Ce dernier ajoute: «Pour nous, ces faits sont graves. On l'accuse de faux, d'abus de pouvoir et d'usurpation d'identité. Pierre Pinte ne s'est pas gêné pour signer en mon nom, alors que j'étais président de la section, des accords avec les socialistes, en décembre 2012.»

Une plainte chez Furlan

Par ailleurs, Carmelo Terrasi, de son côté, a également déposé une plainte – auprès du cabinet du ministre Furlan des pouvoirs locaux – en annulation d'une décision datant du 11 février 2014, prise par le conseil communal de Tubize et concernant son remplacement en tant que délégué MR de la commune au sein de l'Agence locale pour l'emploi (ALE) de Tubize. «Le conseil communal signale ma démission alors qu'elle n'a pas été rentrée officiellement.»

Reste à voir quelle sera l'attitude des hautes instances du parti libéral qui auront à se positionner, voire sanctionner, celui qui a remis le MR au pouvoir à Tubize.

Pierre Pinte: «Ce sont des mensonges»

«Je ne comprends pas de telles réactions. C'est de l'acharnement.

Ces personnes s'en prennent à moi, tout comme à Lyseline Louvigny (échevine) et à Virginie Smoos (conseillère communale). Je ne suis pas responsable de tels actes et, concernant mon accession au poste de président de la section, j'ai bien été élu le 17 novembre, à la majorité des votes après m'être porté candidat. Les règles ont été respectées.»

Magaly SWAELENS (L'Avenir)